

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Vice-Primature

Ministère de l'Environnement et Développement Durable (VP/MEDD)

Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable

UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR LA FORÊT
(UC-PIF)

Projet Intégré REDD+ dans les bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani (PIREDD/MBKIS)
« Projet n° P-CD-AAD-003 / Don n° 5565155000351 »

TERMES DE REFERENCE

Service d'un Consultant (ONG ou ASBL) pour la sensibilisation des communautés sur les questions du VIH/SIDA et autres maladies sexuellement transmissibles, maladies hydriques et santé mère-enfant.

I. Contexte et justification des activités

1.1 Contexte

Le Gouvernement de la RDC a reçu un don du Groupe de la BAD de 21,5 millions de dollars US dans le cadre du Programme d'Investissement pour la Forêt, l'un des instruments du Fonds d'Investissement Climat, en vue de réduire la déforestation par des investissements sectoriels et habilitants dans les Bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani. Il s'agit du Projet Intégré REDD+ dans les bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani (PIREDD/MBKIS).

En effet, la République Démocratique du Congo (RDC) a démarré son processus REDD+ en 2009. Ce processus comprend trois phases dont : (i) la phase de préparation, (ii) la phase de démonstration et (iii) la phase d'investissement. Après avoir fait approuver en 2012 la Stratégie National REDD+, la RDC a accompli le préalable pour entrer en phase d'investissement bien qu'ayant été sélectionné en 2009 comme l'un des huit premiers Pays Pilotes du Programme d'Investissement pour la Forêt (PIF), qui est l'une des quatre fenêtres de financement des Fonds d'Investissement pour le Climat mis en place en 2008.

Le Programme d'Investissement pour la Forêt (PIF) vise à financer les actions qui contribuent à éliminer les causes directes et sous-jacentes de la déforestation et de la dégradation des forêts et à promouvoir la gestion durable des forêts. Le PIF de la RDC a été décliné en deux projets, à savoir :

- **Le Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers (PGAPF)** appuyé par la Banque Mondiale (BM) a été approuvé en mars 2014 par le Sous-Comité du PIF et en mai 2014 par le Conseil d'Administration de la Banque Mondiale. L'Accord de Don a été signé le 08 octobre 2014, la mise en vigueur avait été signalée le 29 avril 2015 et la clôture est intervenue depuis le 30 juin 2020 ;
- **Le Projet REDD+ dans les bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani (PIREDD/MBKIS)** appuyé par la BAD et dont la Note Conceptuelle a été approuvée le 11 septembre 2013, le Protocole d'Accord a été signé le 15 août 2014, y compris la mise en vigueur du Don. La date de clôture du projet est fixée au 31 décembre 2022.

Sur ce, le Gouvernement de la RDC avait mis en place une Cellule dénommée « Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF) », supervisée par le Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable (SG-EDD) de la Vice-Primature, Ministère de l'Environnement et Développement Durable (VP/MEDD), pour coordonner ces projets et en assurer la Maîtrise d'Ouvrage. Dans le cadre de la mise œuvre du PIREDD/MBKIS, l'UC-PIF est représentée au niveau de chaque bassin par une Coordination Provinciale du PIREDD/MBKIS à Mbuji-Mayi, Kananga et Kisangani.

Le PIREDD/MBKIS s'articule autour de deux composantes techniques et une composante relative à la gestion du projet ci-après :

- Composante 1 : Appui à la gestion durable des forêts ;
- Composante 2 : Appui à l'agriculture durable et à la sécurisation foncière ;
- Composante 3 : Gestion de projet.

Au niveau de chaque bassin, la mise en œuvre des activités des composantes techniques est assurée par trois Agences Locales d'Exécution (ALE) recrutées sur une base compétitive, dont une ALE dans chacun des bassins, à Mbuji-Mayi, Kananga et Kisangani. Il s'agit de :

- ALE pour le bassin de Mbuji-Mayi : FONDATION DANIEL MADIMBA (FDM) ;
- ALE pour le bassin de Kananga : GROUPEMENT CEILU/APROBES/KASAÏ-VERT ;
- ALE pour le bassin de Kisangani : GROUPEMENT OCEAN/OSAPY/ADIKIS.

Au niveau de chaque bassin, les territoires ainsi que les axes qui constituent la zone d'intervention se présentent comme suit :

a) Mbuji-Mayi

Bassin	Territoires	Axes	Sites d'intervention
Mbuji-Mayi	Miabi	Mbuji-Mayi – Miabi	Miketa
	Lupata pata	Mbuji-Mayi – Mabaya	Mabaya, Kankelenge
	Luilu	Mbuji-Mayi – Mwene-Ditu	Katabaye, Luputa

b) Kananga

Bassin	Territoires	Axes	Sites d'intervention
Kananga	Kazumba	Kananga – Kazumba	Kazumba
	Demba	Demba	Demba
	Dimbelenge	Kananga – Lac Mukamba	Kamembele

c) Kisangani

Bassin	Territoires	Axes	Sites d'intervention
Kisangani	Opala	Kisangani-Opala	Yaleko
			Lieke-Lesole (Peuples Autochtones)
	Banalia	Kisangani-Banalia	Bengamisa
		Kisangani-Banalia	Panga (Peuples Autochtones)
	Lubuya Bera	Hinterland de Kisangani	Masako et Kisangani

9



II. Justification des activités

Les ressources du PIREDD/MBKIS seront utilisées aussi pour financer les activités relatives à la lutte contre (i) les VIH/SIDA et autres maladies sexuellement transmissibles (MST), (ii) maladies hydriques, et (iii) santé mère-enfant dans la zone du projet. Le rapport d'évaluation du projet prévoit que ces activités soient déroulées par les structures spécialisées de lutte contre le VIH/SIDA (ou des ONG/ASBL). Le projet connaît depuis une année une montée en puissance en termes d'activités, notamment la mise en place des plantations d'afforestation, d'agroforesterie et de structuration des communautés en comités locaux de développement (CLD).

Toutes ces activités vont mobiliser plusieurs personnes dans les différents sites. Au regard du flux de la main d'œuvre temporaire, les risques de transmission des MTS dont le VIH/SIDA sont de plus en plus élevés, il s'avère donc important de procéder aussi à la sensibilisation de ces communautés sur les questions du VIH/SIDA, les autres maladies sexuellement transmissibles, les maladies hydriques, et la santé mère-enfant. Au regard des réalités sanitaires actuelles, il sera demandé au Consultant d'aborder également les aspects relatifs au respect des gestes barrières pour lutter contre la pandémie de la COVID-19. Il sied de signaler que le projet à ce jour est partenariat direct avec 50 CLD, dont 6 dans le bassin de Mbuji-Mayi, 16 dans le bassin de Kananga et 28 dans le bassin de Kisangani.

Les Agences Locales d'Exécution (ALE) ne disposant pas d'expertise pour la conduite de ces activités, le projet se propose de sélectionner un Consultant (ONG ou ASBL) pour la sensibilisation des communautés sur les questions du VIH/SIDA et autres maladies sexuellement transmissibles, maladies hydriques et santé mère-enfant. C'est dans ce cadre que les présents termes de référence sont rédigés.

III. Objectifs

L'objectif de cette mission est de sensibiliser les communautés bénéficiaires des activités du projet sur le VIH/SIDA, les MST, les maladies hydriques et la santé mère-enfant (voire la COVID-19).

De manière spécifique il sera question de :

- Proposer un programme et un chronogramme des activités de sensibilisation ;
- Sensibiliser 15 000 personnes (5 000 par bassin) sur la prévention au VIH/SIDA et autres MST, les maladies hydriques et la santé mère-enfant (voire la COVID-19) ;
- Former au moins 2 pairs éducateurs au sein de chaque CLD au niveau de chaque bassin. Ces CLD ont signé des conventions avec le projet sur la prévention au VIH/SIDA, MST, les maladies hydriques et la santé mère-enfant (voire la COVID-19), soit au total 50 pairs éducateurs.

IV. Résultats attendus

- Un programme et un chronogramme des activités de sensibilisation sont proposés et validés par le projet et est mis en œuvre ;
- 15 000 personnes sont sensibilisées sur la prévention au VIH/SIDA et autres MST, les maladies hydriques et la santé mère-enfant (voire la COVID-19) ;
- Deux (2) pairs éducateurs sont formés dans chaque CLD au niveau de chaque Bassin en convention avec le projet, soit au total 50 pairs éducateurs.



V. Mise en œuvre des activités

Des réunions de cadrage seront tenues dès le démarrage de l'exécution de la mission afin d'assurer l'harmonisation de vues entre le projet et le Consultant, suivant le programme et le chronogramme d'activités de sensibilisation qui sera proposés et validés à l'issue de ces réunions. Cette étape de cadrage permettra de déterminer le besoin nécessaire en logistique dont le Consultant aura besoin pour la réalisation de sa mission.

Les sensibilisations doivent se réaliser au sein des communautés organisées en CLD et qui sont en convention avec le projet. Les radios communautaires avec lesquelles le projet a signé des conventions de collaboration, serviront aussi des canons de transmission des messages de sensibilisation.

Il est recommandé au Consultant de faire un plaidoyer auprès des autres partenaires techniques présents dans la zone du projet en vue de rendre disponibles les intrants (préservatifs et autres) lors de séances de sensibilisation, notamment le Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS), SANRU Sarl, DKT RD Congo, CORDAID RDC, etc.

Les activités et indicateurs de suivi sont repris dans le tableau ci-dessous :

N°	Activités	Indicateurs	Unité	Cible Mbuji-Mayi	Kananga	Kisangani
1.	Sensibilisation des communautés au VIH, MST, maladies hydriques et santé mère et enfant.	Programme et chronogramme de sensibilisation produit	Nbre	1	1	1
		Nombre de séances de sensibilisation organisées	Nbre	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
		Nombre de personnes sensibilisées (âge, sexe)	Pers	5 000	5 000	5 000
		Nombre des pairs éducateurs formés	Nbre	6	16	28

(1) Non déterminé : Cette cible ne pourra être bien déterminée que lors de la mise en œuvre des activités (néanmoins, le Consultant peut faire une proposition en fonction de son expérience et expertise).

VI. Durée de la Convention

La durée de la mission sera de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires, soit trois (3) mois.

VII. Obligation du projet

Le projet mettra à la disposition du Consultant les moyens logistiques et les documents nécessaires qui ont un lien avec la bonne exécution de sa mission.

VIII. Rapports de la mission

Le Consultant produira et fournira les rapports techniques suivant le calendrier ci-après :

- un rapport de démarrage ou de cadrage présentant le programme et le chronogramme de sensibilisation actualisé, produit, proposé par la Consultant et validé par le projet, et déterminant également le besoin en logistique etc) ;
- un rapport provisoire ;
- un rapport définitif.

Ces rapports seront établis tout en veillant sur la considération des principaux éléments ci-après :

- ✓ le résumé des principales actions entreprises, les principales dates des étapes de sensibilisation, les difficultés rencontrées et des solutions préconisées ;
- ✓ les descriptions des travaux effectués et les résultats obtenus sur les changements de comportement sur la base des indicateurs de performance correspondant à chaque objectif spécifique ;
- ✓ le nombre des « pairs » formées parmi les leaders des populations pour assurer la continuité des actions ;
- ✓ les indicateurs de réalisation objectivement vérifiables.

Le Consultant est tenu de produire le rapport définitif intégrant les commentaires et observations dans les cinq (05) jours suivant la réception des avis du projet.

IX. Profil du Consultant

Le Consultant doit répondre au profil ci-après :

- Être une Organisation Non Gouvernementale (ONG) ou Association Sans But Lucratif (ASBL) ;
- Avoir une expérience générale d'au moins sept (7) ans ;
- Avoir une expérience pertinente d'au moins cinq (5) ans dans le domaine spécifique d'Information, Éducation et Communication (IEC) sur le VIH et les IST en milieux ruraux ;
- Avoir réalisé au moins trois (3) missions au cours des deux (2) dernières années sur la sensibilisation des communautés locales et rurales sur (i) les VIH/SIDA et (ii) autres maladies sexuellement transmissibles, (iii) maladies hydriques et (iv) santé mère-enfant ;
- Avoir une expérience d'au moins trois (3) missions réalisées sur financement des bailleurs de fonds internationaux (notamment : la Banque mondiale, la BAD, l'Union Européenne ; l'AFD, l'USAID, l'UNICEF, Fonds Mondial, etc.) ;
- Avoir une expérience d'au moins trois (3) ans en Afrique centrale et avoir une bonne connaissance de la région.

L'équipe du Consultant doit comporter le personnel clés suivants :

a) Un Chef de mission avec le profil ci-après :

- Avoir un diplôme universitaire, au minimum de niveau (Bac+5) en sciences sociales/humaines ou autre discipline équivalente ;
- Avoir une suivi une formation de spécialité en santé publique ;
- Avoir une expérience générale d'au moins six (6) ans ;
- Avoir une expérience pertinente d'au moins quatre (4) ans dans le domaine spécifique d'Information, Education et Communication (IEC) sur le VIH et les IST en milieux ruraux ;
- Avoir réalisé au moins trois (3) missions au cours des deux (2) dernières années sur la sensibilisation des communautés locales et rurales sur (i) les VIH/SIDA et (ii) autres maladies sexuellement transmissibles et (iii) sante mère-enfant ;
- Avoir une expérience d'au moins deux (2) missions réalisées sur financement des bailleurs de fonds internationaux (notamment : la Banque mondiale, la BAD, l'Union Européenne ; l'AFD, l'USAID, l'UNICEF, Fonds Mondial, etc.) ;
- Avoir une expérience d'au moins trois (3) ans en Afrique subsaharienne.
- Avoir une bonne maîtrise du français écrit et parlé ;
- Avoir une intégrité professionnelle et une aptitude à travailler en équipe et sous pression ;
- Avoir un sens des relations humaines ;
- Avoir un esprit d'initiative et une rigueur dans le traitement des dossiers.

b) Un sociologue ou anthropologue avec le profil ci-après :

- Avoir un diplôme universitaire, au minimum de niveau (Bac+5) en sciences sociales sociologie, anthropologie ou autres disciplines équivalente ;
- Avoir une expérience générale d'au moins cinq (5) ans ;
- Avoir une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans dans le domaine spécifique d'Information, Education et Communication (IEC) sur le VIH et les IST en milieux ruraux ;
- Avoir réalisé au moins deux (2) missions au cours des deux (2) dernières années sur la sensibilisation des communautés locales et rurales sur (i) les VIH/SIDA et (ii) autres maladies sexuellement transmissibles et (iii) sante mère-enfant ;
- Avoir une expérience d'au moins deux (2) missions réalisées sur financement des bailleurs de fonds internationaux (notamment : la Banque mondiale, la BAD, l'Union Européenne ; l'AFD, l'USAID, l'UNICEF, Fonds Mondial, etc.) ;
- Avoir une expérience d'au moins trois (3) ans en Afrique subsaharienne.
- Avoir une bonne maîtrise du français écrit et parlé ;
- Avoir une intégrité professionnelle et une aptitude à travailler en équipe et sous pression ;
- Avoir un sens des relations humaines ;
- Avoir un esprit d'initiative et une rigueur dans le traitement des dossiers.